

La colline Rodin : l'accès public aux trésors cachés des carrières

Un rêve évanoui ?

Les dés paraissent jetés, après la mise en place au mois d'avril des installations de chantier, « les travaux de sécurisation et de comblement des carrières Arnaudet » débuteront au mois de juin prochain pour une durée d'environ 9 mois.

Le CSSM avait organisé en collaboration avec les services techniques de la ville, des visites guidées notamment lors des journées du patrimoine de 2008 à 2011. Fort de cette expérience et de l'expertise de son ancien président Michel Colchen, il avait émis des propositions (Cf Bull. 129 de juin 2011 puis 154-155 de septembre 2019) pour l'aménagement de parcours pédagogiques avec divers points d'observation dans les parties non comblées.

Au regard des promesses faites, le CSSM veut exprimer aujourd'hui un double sentiment de malaise et d'inquiétude.

Malaise au regard de diagnostics du risque non partagés

Aujourd'hui, entre les conclusions de l'INERIS et celles de scientifiques de haut niveau - tels Jean-Pierre Gély et Vincent Maury -, on constate l'existence de divergences sur la caractérisation du péril, le périmètre de sécurisation et le mode de sécurisation.

C'est au vu de ce constat que, lors de la réunion publique d'information du 11 mars dernier organisée par la mairie, le CSSM a, dans une déclaration commune avec *Vivre à Meudon*, émis le vœu d'un moratoire sur l'engagement du chantier de comblement, ce quelle que soit l'issue du pourvoi en cassation.

En effet, les études effectuées ne permettent pas, en l'état, d'aboutir à des diagnostics partagés et ne répondent pas aux observations et critiques faites dans les mémorandums de plusieurs scientifiques dont la capacité expertale est reconnue.

Le CSSM déplore qu'aucune suite, n'ait été donnée à cette proposition alors qu'elle aurait permis, par une procédure laissée au libre choix de la commune, d'ouvrir la voie à une nécessaire transparence sur les analyses et les choix retenus.

Inquiétude sur l'accessibilité au public en l'état actuel du projet de comblement.

Aujourd'hui, le comblement de près de la moitié de sa surface, en l'état actuel du projet, conduit à l'inaccessibilité de près des trois-quarts de son réseau de galeries classées.

La partie la plus remarquable du réseau de galeries hautes au niveau intermédiaire ne comportera plus qu'une seule galerie entièrement préservée et cette zone sera, après le comblement, inaccessible au public.

La réalisation d'un mini-parcours public limité aux galeries du niveau supérieur apparaît très aléatoire et incertaine. En effet, elle est subordonnée aux conclusions d'études ultérieures comportant tant l'établissement d'un bilan socio-économique incluant la réalisation de travaux de sécurité que l'évaluation de la « rentabilité d'un tel investissement » au regard d'une opportunité scientifique et historique restant, selon ce rapport, à déterminer !!

A l'inverse, la troisième étude confiée par la commune à des paysagistes en 2020 qui proposait l'ouverture au public de l'ensemble des niveaux et la création trois circuits thématiques - l'un géologique et scientifique, l'autre historique et le troisième architectural - n'a reçu aucune suite.

Cette étude produite devant la cour administrative d'appel pour démontrer la volonté de la commune de mettre en œuvre « des mesures compensatoires aptes à promouvoir la connaissance du site par le public » n'aura-t-elle été qu'un leurre destiné à créer l'illusion d'un projet de valorisation ?

Questionné sur ce point, lors de la réunion du 11 mars dernier, le maire tout en réaffirmant sa volonté de valorisation des carrières a renvoyé la réponse à ces questions à un réexamen après la réalisation des travaux de comblement.

Le CSSM ne peut se satisfaire de cette réponse. Il attend du maire de Meudon qu'avant tout commencement des travaux, il fasse étudier des amendements à l'actuel projet de comblement en confortant certains piliers ou galeries pour maintenir l'accès du public aux niveaux 1 et 2. C'est là une exigence minimale pour limiter les conséquences très négatives des choix opérés.

A défaut, il faut redouter que le coût des travaux d'aménagement et de sécurisation des accès, une fois le comblement réalisé, ne conduise à l'abandon de tout projet d'accès des galeries au public.

Si la valorisation des carrières n'est pas une entreprise facile, il est d'autant plus regrettable que les travaux de sécurisation n'aient nullement intégré cet objectif de valorisation.

Le CSSM déplore également que n'ait pas été engagée une campagne de promotion du site dont le premier acte aurait pu être une visite des carrières par des personnalités du monde de l'entreprise, des arts et bien évidemment des élus des diverses collectivités locales susceptibles d'être parties prenantes à un futur projet incluant le développement d'activités économiques exploitant le potentiel des carrières. La commune voisine d'Issy-les-Moulineaux possède pourtant plusieurs exemples d'initiatives privées ayant contribué à la mise en valeur économique de telles galeries de craie.

De telles initiatives auraient permis de répondre à ceux qui dénoncent de vaines promesses. Il ne reste que quelques mois pour leur donner tort et démontrer par des actes que les promesses d'une valorisation du site ne sont pas qu'une simple manœuvre destinée à faire accepter l'actuel projet.